

# TAXE D'APPRENTISSAGE 2019 sur salaires 2018

A régler au plus tard le 28 février 2019

Votre déclaration en ligne sur : [www.paysdelaloire.cci.fr/octa](http://www.paysdelaloire.cci.fr/octa)

Document à retourner :

**OCTA Pays de la Loire**  
 Service taxe CCI Nantes St-Nazaire  
 16 quai Ernest Renaud - CS 90517  
 44105 Nantes cedex 4  
 Tél : 02 40 44 60 22 - Mail : [taxe-apprentissage@nantesstnazaire.cci.fr](mailto:taxe-apprentissage@nantesstnazaire.cci.fr)

**OCTA**  
 Pays de la Loire



Organisme Collecteur de la Taxe d'Apprentissage

## 1- RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

N°  Clé WEB   
 Identifiant  Cabinet comptable   
 CONTACT  Entreprise  Comptable   
 Tél  Fax   
 E-mail   
 SIRET   
 NAF   
 Date de radiation ou cessation d'activité

Effectif moyen annuel 2018  Apprentis au 31/12/2018   
 de l'ensemble des établissements Voir au verso - 5  
 Apprentis en cours d'année 2018

## 2- CALCUL DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Si vous avez un établissement dans les départements du Haut-Rhin, du Bas Rhin et de la Moselle, contactez-nous (taux de taxe d'apprentissage spécifiques)  
 Si S ≤ 107 890€ et au moins un apprenti en cours d'année PAS DE DÉCLARATION Il faut remplir ces 2 conditions.

**MASSE SALARIALE BRUTE** (cf. N4DS - rubrique S80.G62.00.002 / DSN rubriques S21.G00.44.001 + S21.G00.44.002) **S**

- Pour les entreprises adhérentes à une Caisse de Congés Intempéries, majorer la base DADSU de 11,5 % - Cocher si vous avez majoré

**TAXE D'APPRENTISSAGE BRUTE :** S x 0,68 % **TB**

Uniquement pour les entreprises de 250 salariés et plus (voir site internet) - Calcul du taux au verso

**CSA** (Contribution Supplémentaire à l'Apprentissage.) = S X Taux calculé **CSA**

## 3- DÉDUCTIONS HORS QUOTA (voir site internet)

- **Frais de stages de formation initiale (FS)** : joindre les conventions de stages  
 Les stages de 3<sup>ème</sup> générale sont exclus  
**ATTENTION** : Les frais de stages sont limités à 3 % de TB  
 Si le total des frais calculés est supérieur au plafond, déduire uniquement le plafond  
 TB X 3 % = plafond  Total des frais calculés

Forfait journalier X	<b>Cat. A : 25 €</b> niveaux III - IV et V	<b>Cat. B : 36 €</b> niveaux I et II
nb de jours ouvrés =	<input type="text"/>	<input type="text"/>
montant par catégorie	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	+	
	Pas de centimes	

- **Dons en nature (DN)** : joindre l'attestation pédagogique, le reçu, le justificatif comptable.  
 Les CFA peuvent percevoir des dons en nature au titre du Hors Quota, CT 2e alinéa de l'article L6241-8  
 +

- **Créance** **C**   
 Entreprises de 250 salariés et plus qui ont dans leur effectif plus de 5% de Contrat Favorisant l'Insertion Professionnelle en 2018 [Nous contacter](#)

**Total des déductions** FS + DN + C = **D**

## 4- PAIEMENT (A défaut de paiement au plus tard le 28 février 2019, le montant dû sera à payer au Trésor Public majoré de 100 %)

**Montant à payer : TB + CSA - D** = **P**   
 Pas de centimes

Chèque N° \_\_\_\_\_ à l'ordre de : **CCI Pays de la Loire**  
 Virement au Compte : **IBAN/ FR76 3004 7141 2200 0202 1500 107 BIC/ CMCIFRPP**  
 (Mettre en libellé le n° de dossier ou Siret et joindre une copie)

Pièces à joindre obligatoirement :  contrats d'apprentissage  justificatifs des dons en nature  conventions de stages

